



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste – DCN

DIRECTION TECHNIQUE (DT)

ACCORD SOCIAL : PREMIÈRE COMMISSION DE SUIVI

NEWS

La prochaine
réunion de la
Commission de
Suivi est prévue le
3 avril prochain.

La première réunion de la commission de suivi de l'accord social d'accompagnement réunissant les organisations syndicales signataires de la Direction Technique (DT) s'est tenue le 18 décembre dernier et a permis de faire le point sur le respect des engagements pris par la Direction.

Confortée par les résultats des élections professionnelles de décembre, la CFDT continue de peser efficacement sur la mise en œuvre de la réorganisation à la DT.

Dans le peloton de tête, avec 25 % des voix la CFDT continue sa remarquable progression à la Direction Technique (+ 2,84% par rapport à 2014), avec seulement 3 voix d'écart derrière la CGT.

Grâce à l'accord social signé par la CFDT qui encadre la réorganisation de la Direction Technique, la CFDT continue d'agir.

État des lieux du premier bilan sur les 258 personnes impactées :

68 agents en reclassement dont 55 ont trouvé une solution :

- ▶ **33 personnes** ont **accepté un poste de TEO** (*Technicien expert opérationnel*)
- ▶ **14 agents** ont reçu une mission dans le **cadre de l'accord senior**
- ▶ **8 agents** ont été positionnés (*DGPI, Pops, DRIC, TPAS*).

Il reste une dizaine de personnes dont la situation est en cours de régularisation et pour lesquelles la CFDT reste très vigilante.

218 agents accompagnés financièrement pour un montant total de 571 490 € grâce à la signature de la CFDT (voir tableau au recto)

Parmi eux :

- ▶ **69 chargés de projets (CPT)** ont perçu une indemnité pour un montant total de **99 000€**
- ▶ **19 Responsables de Maintenance Industrielle (RMI)** ont perçu : **105 850€**
- ▶ **25 Responsables Infrastructure Technique (RIT)** ont perçu : **50 000€**
- ▶ **33 Techniciens Experts Opérationnels (TEO)** ont perçu : **105 500€**

La CFDT invite les collaborateurs qui n'ont pas reçu d'indemnité et qui pensent y avoir droit, à **contacter leur militant local CFDT**, pour que leur cas soit examiné lors de la prochaine commission de suivi.

À SAVOIR

Un questionnaire post réorganisation a été élaboré en collaboration avec le médecin du travail de Nantes et deux membres (dont CFDT) du CHSCT. Il sera transmis à l'ensemble du personnel courant février.

La CFDT demande

- ▶ **Un bilan détaillé des formations** pour les collaborateurs ayant intégré de nouvelles fonctions, y compris pour **les nouveaux managers** suivant le cursus « *nouveau manager* » mis en place par l'Institut du management.
- ▶ Que les **promotions prévues** soient **des vraies promotions** et non pas des régularisations de situations anciennes.



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Rappel des mesures de l'accompagnement financier

Mobilité sans changement de domicile, ni double logement et avec allongement trajet aller ou retour domicile-travail	Montants 50 € par Km pour l'allongement de trajet aller plus retour
De 5 à 10 km ou de 10 à 15 min	500€ bruts à 1000€
De 11 à 15 km ou de 16 à 30 min	1 100€ bruts à 1500€
De 16 à 30 km ou de 31 à 45 min	1 600€ bruts à 3000€
Au-delà de 30 km ou de 45 min	3 000€ bruts à 5000€
Mobilité géographique avec changement de domicile familial lié à la réorientation et causé par l'allongement des durées de trajet aller ou retour supérieur à 50 kms et à 1h30	6000€ + 1 200 € par enfant à charge avec un plafond de 12 000 €.

Concernant les personnels jusqu'à la classe 3 : compte tenu de la nouvelle organisation de la Direction Technique, il a été convenu de l'allocation des montants suivants : Indemnité de mobilité fonctionnelle dans le cadre d'un reclassement - Classes I à III	Montant
Mobilité vers le poste de Responsable Maintenance	5000 €
Mobilité d'un encadrant technique infra ou d'un ATS vers une fonction identifiée comme prioritaire, pour la Direction Technique le poste de Technicien Expert Opérationnel	3500 €
Mobilité vers le poste de Responsable Infrastructure Technique	2000 €
Réorientation s'accompagnant du passage d'un métier fonctionnel à un métier opérationnel	1500 €
Réorientation d'un métier fonctionnel à un autre métier fonctionnel différent de la fonction initiale ou d'un métier opérationnel vers un métier fonctionnel	1000 €

Indemnité de mobilité fonctionnelle dans le cadre d'un reclassement - Classe IV	Montant
Mobilité vers les postes de Responsable Maintenance	5000 €
Mobilité vers le poste de responsable infrastructures techniques	2000 €
Les cadres supérieurs qui verront leur poste supprimé ou fortement modifié percevront une indemnité fonctionnelle lors de leur mutation sur un nouveau poste au sein de la Direction Technique.	1500 €

Vos élus CFDT

Camille FAVALIER -
camille.favalier@laposte.fr
07 61 80 54 94

Bruno GOANEC -
bruno.goanec@laposte.fr
06 41 49 37 56

Si vous estimez que vous n'avez pas bénéficié des différentes mesures instaurées par cet accord, nous vous remercions de nous en faire part.



BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT

COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

POUR VOUS CONTACTER

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone (personnel) :

Portable :

Email (personnel) :

Entreprise :

Établissement :

Code APE/NAF :

Activité ou convention collective :

Adresse :

Téléphone (professionnel) :

Fax (professionnel) :

Email (personnel) :

Employé / Ouvrier

Technicien / Agent de maîtrise

Cadre

Métier :

Grade / Groupe

Fonction

Cadre

Non cadre